

Feuille Officielle

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies en date du 13 décembre 1866, M. l'abbé Letournoux (René), prêtre attaché au clergé des îles Saint-Pierre et Miquelon, a été nommé aux fonctions de supérieur ecclésiastique de cette colonie, en remplacement de M. l'abbé Helloco, admis à la retraite.

M. Tranchevent, aide-commissaire de la marine, promu au grad^e de sous-commissaire par décret impérial du 28 novembre 1866, est appelé à continuer ses services à la Réunion, et M. Latouche, écrivain de marine, promu au grade d'aide-commissaire par le même décret, est destiné pour le Sénégal.

M. Tranchevent est remplacé à Saint-Pierre par M. Laboys (Louis-Gaston), aide-commissaire actuellement à la Martinique.

Par décision de M. le Commandant de la colonie en date du 19 janvier 1867, un congé de convalescence pour la France, dont la durée sera fixée par S. Ex. le ministre de la marine et des colonies, a été accordé à M. Gois (Jean-Baptiste-Henry), aide-commissaire de la marine.

Cet officier s'est embarqué le 26 du courant sur le navire du commerce *Elisa-Marie*, à destination de l'île de Ré.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Halifax, a mouillé dans le port de St-Pierre le 25 janvier, à 1 heure de l'après-midi.

Elle a apporté la correspondance d'Europe

NUMÉRO 5.

JEUDI 31 JANVIER 1867.

et des Etats-Unis d'Amérique des 20, 21 décembre 1866, et 4 et 5 janvier 1867.

Passager : M. Secconi, marchand anglais.

Cette goëlette repartira pour Halifax avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe le mardi 5 février 1867.

Le sac aux lettres sera levé à 6 heures du soir le même jour.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Naufrage du Jacques.

Le Commerce breton publie une lettre écrite par M. Pierre Delahaye, négociant à Saint-Pierre, sur le naufrage du navire le *Jacques*, parti de ce port le 14 novembre dernier, et sur lequel il était passager :

Philadelphie, le 15 décembre 1866.

Cher oncle,

Etant parti de Saint-Pierre, le 14 expiré, à bord du *Jacques*, de Granville, dans la nuit du 16 au 17, le navire étant en cape, fut, vers minuit, assailli par un coup de mer qui fit casser le grand mât à un mètre au-dessus du pont et le mât de misaine au tenon ; celui-ci en tombant avec le petit mât de hun rompit le beaupré au ras de l'étrave.

Dans le même coup de mer, la chaloupe, la mât de recharge, la cuisine, le capot de la chambre, la claire-voie et la roue du gouvernail ont été arrachés du pont et enlevés ; quatre allonges de babord et neuf de tribord ont été brisées ; les cloisons de la dunette et de la chambre défoncées, les ferrures de tribord rentrées dans la cale, toutes les épontilles déplacées et sept barreaux du pont rompus.

Au moment où le coup de mer a assailli le navire, tout le chargement s'est trouvé chaviré et porté du même bord, de sorte que le navire accoté s'est trouvé engagé de telle manière que l'eau atteignait le pied des mâts.

De 48 hommes qui étaient couchés dans la cale, un a été tué, six ont eu des membres cassés et 7 ou 8 ont reçu de fortes contusions.

L'eau avait gagné un tiers de la cale ; on mit au plus vite une partie des hommes aux pompes et les autres à couper le gréement pour dégager le navire et redresser le chargement dans la cale. A quatre heures on avait réussi à se dégager du grand mât et à neuf heures on l'était de toute la mâture ; on s'était également rendu maître des pompes. Le lendemain 17, la misaine, seule voile qui nous restait, put être établie et nous prîmes la fuite. Le 18, vers 10 heures du matin, nous aperçûmes un navire : notre pavillon fut aussitôt arboré et nous fûmes reconnus en déresse. Le capitaine de ce navire (qui était le *Tenawonder*, de Philadelphie, capitaine Julius), voyant notre position critique, fit route vers nous et s'empressa de mettre à la mer deux embarcations qui, habilement manœuvrées, recueillirent les 68 personnes que nous étions à bord du *Jacques*.

Si, dans la situation où nous étions restés, un nouveau coup de mer était venu assailler notre navire, son pont dépourvu d'épontilles, et soutenu seulement par ses barreaux, dont 7 encore étaient rompus, serait assurément rentré dans la cale. Les soutes à pair avaient été complètement remplies d'eau ; tous les vivres étaient avariés.

J'ai, dans ce naufrage, perdu presque tout, effets, etc. Je ne puis vous dire par quelle voie ni quand je rentrerai en France, car nous sommes encore en rivière à bord du

FEUILLETON.

UN FEU MOURANT.

(Voir le n^e précédent.)

rie. — Elle a déjà refusé des partis, probablement ? — Ah ! je crois bien, tous nos jeunes créoles s'y sont brûlé les ongles. — Mais, ajouta-t-il avec un air de bonhomie que je ne saurais vous rendre, essayez . . . le hasard est si grand !

Nous tournions un joli petit morne qui descend à la Vallée d'Or ; une allée d'arbres fruitiers aboutissait en droite ligne à la porte principale qu'entourait un large parapet en fer à cheval ; la maison était assise au milieu d'un quinconce de tamarins ; des lilas envoyait leurs branches chargées à toutes les fenêtres, et une vaste prairie étendait sa nappe verte jusqu'au double perron que gardaient deux lions couchés en sphinx sur leur table de marbre. — A main droite, l'œil se perdait dans toute sa portée sur des pièces de cannes qui secouaient au vent leurs aigrettes ; à gauche on voyait le moulin, la sucrerie, les maisons de décharge, les parcs et un immense jardin rempli de bananiers, de grenadiers, de cotonniers ; heureux rendez-vous des becsfigues, qui venaient y vivre des douceurs que Dieu leur donne.

Au bruit des pas de mon cheval, un domestique s'approcha pour me tenir l'étrier, et je vis paraître au perron un beau vieillard à cheveux blancs, vêtu à la créole, très simplement, mais avec une propreté remarquable. — Pour éviter qu'il ne vint à moi, je sautai à terre et dis en le saluant : « Monsieur, votre fils m'a chargé d'une lettre pour vous ; j'ai pensé que vous aimeriez m'interroger, et je me

suis fait son messager jusqu'à vous. — Soyez le bienvenu, me répondit-il ; vous êtes M. Alvar de Kervent, n'est-ce pas ? Nous vous connaissons, monsieur ; mon fils vous avait annoncé ; votre arrivée me fait un grand bonheur, mais vous allez rendre folles deux petites filles qui sont ici. Entrez, monsieur, entrez donc. » — Et M. de Rochebrune ouvrit une porte qui donnait sur son salon, dit à voix haute : « Marie, Isaure, venez savoir des nouvelles de votre frère ! M. Alvar est arrivé. » — J'entendis deux petits cris de joie s'échapper à la fois, et je vis apparaître les deux plus gracieux visages que j'aie jamais vus. — Le conteur s'arrêta court et reprit avec un doux sourire : « Le nègre avait bien raison, la plus jolie des deux était celle que l'on regardait la dernière, et cependant leurs physionomies offraient chacune un type différent et bien tranché. L'une était brune avec des cheveux noirs qui tombaient en boucles sur ses épaules et qui s'écartaient sur son front pour encadrer une figure qui rivalisait de chaleur avec le feu de ses yeux magnifiques. Cette tête expressive était faite pour inspirer Goethe ou lord Byron, car sous ces longs cils qui amortissaient l'éclair du regard, sous cette énergie qui se reproduisait dans tous ses traits, dans tout ce maintien noble et gracieux, on devinait à la fois la sultane jalouse et impérieuse, et la douce Marguerite.

L'autre était une petite merveille dans ce pays du merveilleux. Elle avait une blonde et fine che-

C'est-à-dire, reprit le nègre, qu'il y en a une à marier. — Ah ! est-ce la plus jolie ? — Mon guide me regarda en ricanant, et me répondit : — Vous seriez *bon sorcier*, monsieur, si vous pouviez décider cette question là. — Ce sont deux sœurs jumelles ? — Non. — Elles sont toutes deux brunes, ou blondes ? — Je ne connais ni brune ni blonde, et quant à vous dire la plus jolie, je ne m'y connais pas davantage ; vous allez en juger par vous-même ; seulement si vous aimez M^e Isaure, tant pis pour vous, car elle est mariée, et si vous aimez M^e Marie, tant pis pour vous encore. — Et pourquoi donc ? — Le vieux nègre fixa de nouveau sur moi un sourire sardonique et dédaigneux, qui m'expliqua clairement que je ne serais pas du goût de M^e Ma-

navire qui nous a recueillis, et nous ne la remonterons que ce soir ou demain matin.

PIERRE DELAHAYE.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* le rapport du capitaine Fontaine sur le sinistre du navire le *Jacques*. Nous nous empressons de lui donner la publicité de nos colonnes :

Les plus douloureuses inquiétudes régnent depuis quelques jours à Granville au sujet d'un de nos navires banquais, le *Jacques*, capitaine Fontaine, parti de St-Pierre-Miquelon le 14 novembre, avec 68 personnes, la plupart d'ici, et qu'on croyait perdu corps et biens. Une dépêche télégraphique est venue avant-hier, par bonheur, dissiper ces cruelles anxiétés en nous apprenant que l'équipage et les passagers du *Jacques* étaient à Philadelphie (Etats-Unis), où ils avaient été transportés après avoir été sauvés en mer par un navire américain sur les débris de leur bâtiment en grande partie écrasé par un terrible coup de mer, trois jours auparavant. Toutefois, on annonce qu'un homme a été tué dans cet affreux accident et dix autres ont eu les membres brisés! C'est un bonheur providentiel pour eux d'avoir rencontré ce navire américain, dont le digne capitaine, M. Julius, et ses officiers, sont l'objet des plus grands éloges de la part de nos infortunés concitoyens.

On pourra se faire une idée des souffrances et des anxiétés des hommes du *Jacques*, en lisant le rapport suivant du brave capitaine Fontaine, qui a su déployer dans ces terribles circonstances, comme les principaux hommes de son bord, une grande énergie et une grande habileté. C'est à l'obligeance de MM. Beust que nous devons ce rapport :

« Je soussigné Jean-Louis Fontaine, capitaine du brick *Jacques*, de Granville, jaugeant 114 tonneaux 38 centièmes, armé audit port par MM. Beust père et fils, déclare être parti de Saint-Pierre-Miquelon, le 14 novembre dernier, à destination de Granville, le navire en parfait état de navigabilité, ayant à bord 20 hommes d'équipage et 48 passagers, du lest et divers produits du pays.

« Appareillé à une heure après-midi, sous toutes voiles, vent de N.-E. beau temps, continué de naviguer sans rien de remarquable jusqu'au lendemain 15 au soir, où le vent, fraîchissant, me força à prendre la cape, bâbord amures, sous le grand hunier et la brigantine, tous deux au bas ris; il était alors dix heures du soir, et j'étais par 44 degrés 47 minutes de latitude nord et 52 degrés 26 minutes de longitude ouest. Quoique la mer fût affreuse, le navire était assez tranquille, quand à minuit, un terrible coup de mer

vint s'abattre dessus et le chavira, ainsi que le chargement, au point que l'eau venait au pied des mâts et conséquemment sur le grand panneau, que la mer avait levé, et en même temps cassa le beaupré au ras de l'étrave, le grand mât à un mètre du pont et le mât de misaine au tenon, m'enlevant la cuisine, la chaloupe, capote de chambre et de poste, claire-voie et roue de gouvernail, drôme renfermant la mâtine de recharge, et en un mot tout ce qui se trouvait sur le pont, mettant le navire dans un dénuement complet.

« La force du coup de mer avait fait sortir le grand mât de son emplanture et lever des virures du pont et l'étambrai. Ce coup de mer me cassa, en outre, neuf allonges à bâbord et quatre à tribord et les lisses, et fit lever les fourrures de tribord, cassa sept barrots du pont et les épontilles, déjouant le navire dans toutes ses parties et offrant grand nombre d'issues à la mer, qui continuait à déferler avec une violence extrême. Dans cette situation, le navire prenant beaucoup d'eau et croyant à tout instant être englouti, d'accord avec les principaux de mon équipage, nous résolvîmes de couper au plus vite tous les agrès qui retenaient la mâtine le long du bord, laquelle se heurtait sur les flancs du navire de manière à faire craindre une chose certaine, c'est-à-dire la perte immédiate du navire et des hommes. Les deux pompes étaient en mouvement sans discontinuer et les hommes amarrés ne pouvaient se tenir sur le pont.

« Pendant que l'on s'occupait à couper les agrès, je me dirigeai vers la cale pour faire monter tous les passagers aux pompes, et je vis là une scène de désolation difficile à décrire. Le nommé Jean Letertre venait d'être tué sur le coup et dix autres hommes avaient les membres brisés et fracturés. L'effroi et le désespoir régnait là! Ne pouvant leur apporter de soulagement immédiat, je continuai la direction du sauvetage du navire, ou plutôt l'amélioration de notre position.

« A neuf heures du matin, nous étions débarrassés des derniers débris de mâtine. Je pus constater alors que le navire faisait toujours beaucoup d'eau et que les soutes à pain en étaient remplies complètement.

« Quoique tout le monde fût épousé de fatigue je m'occupai cependant d'essayer de redresser le navire, et à cet effet je fis porter sur bâbord tout ce qu'il était possible ainsi que les chaînes du navire, mais sans obtenir de redressement sensible, attendu la grande quantité de l'est qui s'était portée sur tribord lors du coup de mer et qui continuait de s'y porter, entraînée par l'eau que le navire contenait, laquelle ne venait plus qu'en petites quantités aux pompes et que nous vidions autant que possible avec des seaux.

« Certain qu'un coup de mer pouvait finir d'enlever le pont déjà brisé, je m'occupai d'établir la seule vergue qui me restât et qui était la misaine, pour faire vent'arrière et retirer le navire du travers de la lame, afin d'éviter qu'il fût tout à fait démolî.

« Le 17, le navire continuait à faire beaucoup d'eau; après avoir employé sans succès tous les moyens possibles pour le redresser et améliorer notre position qui, au contraire, devenait de plus en plus critique, sans moyens de naviguer, obligés de gouverner toujours l'arrière à la lame, en présence d'un péril imminent et inévitable l'équipage réuni, il fut décidé que je signalerais notre détresse au premier bâtiment que nous verrions pour lui demander de nous prendre à son bord.

« Continuant toujours de tirer l'eau par tous les moyens possibles, tout le monde était exténué de fatigue; le 18 au matin, nous avions le bonheur d'apercevoir une voile, c'était le trois-mâts *Tonawanda* de Philadelphie, capitaine Julius qui, quoique nous fussions nombreux n'hésita pas un instant en voyant notre triste position, à mettre deux embarcations à la mer, sous la direction de ses principaux officiers, et après plusieurs voyages, nous étions tous à son bord. Nous étions alors par 43 degrés 20 minutes latitude nord et 53 degrés 9 minutes longitude ouest.

« Je dois mentionner ici la bienveillance avec laquelle le capitaine Julius nous a reçus; tous avons été l'objet de ses soins, et je lui en exprime toute ma reconnaissance, ainsi qu'à son docteur, M. David Harry, qui a mis un dévoûment digne des plus grands éloges à remettre les membres brisés et à soigner tous nos nombreux malades. Je remercie aussi sincèrement les officiers et matelots qui montaient les embarcations qui nous ont recueillis, du zèle qu'ils y ont mis.

« Moi et mes gens devons la vie au brave capitaine Julius, et je suis certain d'être l'interprète de tous en lui assurant notre reconnaissance pour toujours.

« Je constate aussi que l'équipage et les passagers ont perdu presque tous leurs effets.

« En foi de quoi, j'ai signé le présent que je déclare sincère et véritable, m'obligeant, en outre, à le faire certifier par les gens de mon équipage.

« Philadelphie, le 6 décembre 1866.

« FONTAINE. »

Dix-neuf naufragés du *Jacques*, capitaine Fontaine, dont le rapport de mer a été lu avec un émouvant intérêt, sont arrivés à Granville cette nuit; de ce nombre se trouvent le capitaine et le gérant de MM. Beust.

velure bouclée comme celle de sa sœur, et des joues veloutées que la moindre pensée colorait tout à coup. Ses yeux étaient d'un bleu limpide aussi pur que l'âme du plus bel ange, et, lorsqu'elle les leva pour me regarder, je sentis qu'ils exerçaient sur moi une puissance magnétique. J'essaierais en vain de vous détailler ce portrait délicieux: petits pieds, petites mains, charmant sourire plein de bonté, quoique souvent empreint de tristesse et de grâce entraînante, voilà ce que je puis dire... Le nègre avait raison, je vous le répète; choisissez si vous le pouvez, entre la pensée sublime de Byron et de Goethe, et la plus adorable des créations de Raphaël.

Les deux sœurs se tenaient par la main et figuraient, ainsi enchaînées, un délicieux emblème de l'amitié. Si vous saviez quelle grâce elles mirent dans leur salut, si vous aviez vu l'expression douce et prévenante de leur physionomie, dans cette première entrevue, vous comprendriez l'obstination de mon souvenir et vous excuseriez mes longueurs.

— Vous arrivez de la France, monsieur? me dit la plus petite des deux, avec une voix qui vibre encore dans mon cœur. — Vous avez vu notre bon frère? reprit l'autre sur le même ton. Et ces deux timbres mélodieux me pénétrèrent comme deux notes enchantées: l'une était l'écho de l'autre. Je voulus faire une double réponse, mais je tremblais comme une feuille que tourmentait le vent. « J'ai quitté la France depuis deux mois, madame... mademoiselle; il y a deux mois j'ai embrassé votre frère. »

— Laquelle était Isaure? laquelle Marie? je n'en savais rien. Les deux petits anges se prirent à sourire de mon embarras, et ne vinrent pas à mon aide pour cela. « Et que nous fait dire ce bon Joseph? — Il m'a prié de rendre à vos deux mains les caresses qu'il m'a faites. » Et sans bouderie, sans effort, sans surprise, on me laissa baiser deux gants bien frais, bien parfumés et bien petits surtout. — « Allons, mes enfants, dit le père, M. de Kerven doit être fatigué; nous nous reverrons à la collation. Voici une lettre pour vous deux. Je vais vous montrer votre appartement, monsieur Alvar, donnez-vous la peine de me suivre. » Les petites fées disparurent; tout entières au bonheur d'une lecture chérie, elles ne me jetèrent qu'un regard de bonté... Je m'enfermai dans ma chambre.

J'y demeurai sans pensées, sans mouvement, dans l'une de ces extases qui n'appartiennent qu'à l'âme. — Ceci vous semble étrange; mais l'attention que vous prêtez à ce simple récit prouve en faveur de votre cœur, et vous en serez un jour récompensé par des sensations pareilles.

Ma chambre était d'une coquetterie toute féminine; la pensée des deux jolies petites femmes s'y était certainement arrêtée, car j'étais dans un boudoir. Les meubles étaient bleus et blancs, et en bois d'érable; de délicieuses porcelaines anglaises décorent ma console, des touffes de fleurs embaumant les quatre coins, et si ce n'eût été le lourd soleil qui se perdait sur mes persiennes ver-

tes, je me serais cru à Paris, dans l'un de ces ravisants refuges inventés par le luxe moderne.

On frappa à ma porte, et mon guide, que vous connaissez, se présenta: — Je l'accueillis avec une joie d'enfant; j'avais besoin de l'entendre causer, et, dans mon empressement, j'oubliai la sévérité de l'étiquette créole qui défend toute familiarité entre les deux classes blanche et noire: je lui tendis la main. — Vieux-Corps ne comprit pas ce mouvement, n'y répondit pas; et me dit: — Vos malles sont déposées là, monsieur. Avez-vous besoin de mes services? — J'ai à te payer d'abord, et puis il faut que je te parle. — Vous n'êtes donc pas fatigué? — Tiens, prends un verre de rhum — (les nègres ne refusent jamais cette libéralité) — Voulez-vous que je vous raconte l'histoire de mon père, me dit Vieux-Corps en essuyant ses lèvres avec le revers de ses grosses mains, et en s'asseyant à l'orientale sur une natte, contre une fenêtre. — Tu me diras cela plus tard. Réponds-moi. Laquelle des deux filles de M. de Rochebrune se nomme Isaure? — La plus grande des deux. — Celle qui a de si beaux yeux noirs? — Oui, celle qui a si bon cœur. — Elle est mariée; m'as-tu dit? — Parbleu? — Où est son mari? — A la Martinique. — Que fait-il? — Que voulez-vous qu'il fasse! Quand en a le bonheur, on ne cherche plus rien.

A. DE GONDRECOURT.

(La suite au prochain n°.)

Le second du navire, M. Poulain et trente-un hommes sont attendus aujourd'hui ou demain.

Deux des malheureux blessés dans le terrible coup de mer ont succombé quelques jours après le sauvetage, et on nous annonce que les autres sont restés dans les hôpitaux à Philadelphie et à New-York.

Le Commerce breton annonce que le 10 de ce mois, une centaine de marins, la plupart échappés à la terrible tempête de St-Pierre-Miquelon, se sont rendus, la plupart pieds nus, à l'église de Saint-Servan pour remercier Dieu qui les avait préservés au milieu de si grands périls. Les familles suivaient leurs époux, leurs pères, leurs frères et les petits enfants eux-mêmes prenaient part à cet acte de piété si émouvante.

VARIÉTÉ.

(Suite.)

De l'influence des colonies sur le mouvement commercial de la France, et en particulier sur l'industrie nationale des transports maritimes.

Ajoutons encore un mot pour expliquer ce que nous entendons par *entrepôt*; nous craignons qu'on veuille y voir un obstacle quelconque aux affaires commerciales.

Nous ne voulons parler que d'un entrepôt fictif, sans obligation de porter les produits dans un lieu déterminé. Ces entrepôts ne nécessiteraient qu'un contrôle des livres des négociants pour certains produits, contrôle dont ils profiteraient à cause des primes qui leurs reviennent, et ils n'exigent tout au plus que l'emmagasinage dans un lieu à leur convenance, dans leurs magasins par exemple, des produits qui donnent lieu à des primes.

Ce moyen n'a rien de nouveau; il n'a rien de vexatoire, puisqu'il consiste en une simple vérification de quantités: il est très en usage en France.

La création de ces entrepôts peut amener d'autres résultats très-sérieux.

Les négociants français, indigènes ou chinois apprendront à se connaître, et la constatation de produits à primes existant en magasin faites par des agents du gouvernement qui sont désintéressés, servira à donner une sécurité plus grande aux transactions et fera même naître plus promptement une confiance réciproque entre ces négociants.

Ainsi dans aucun cas, ces entrepôts ne seraient soumis à des mesures fiscales, gênes journalières qui arrêteraient plutôt qu'elles ne favoriseraient l'essor d'un commerce qui peut devenir immense. Peut-être, établis dans ces conditions, ces entrepôts permettront-ils de constituer les conditions du crédit entre les négociants des deux pays.

Aussitôt que ces conditions auront été bien définies par nos commerçants, ils pourront lutter sans désavantage avec les négociants des nations étrangères, et devenir peut-être les maîtres de cet important marché. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que la présence des négociants chinois établis depuis longtemps dans la colonie peut favoriser l'accomplissement de ces faits: leur conduite et leur manière d'agir est digne de l'attention de nos commerçants.

Ce n'est que lorsque les diverses conditions que nous venons d'énumérer auront été remplies dans la colonie, que nous pourrons établir le *libre échange* absolu, et lutter sans désavantage contre le marché de Sain-

capour.

Les négociants qui y résident n'ont point d'école à faire; leur expérience est assez grande pour leur permettre d'agir presque avec certitude dans leurs opérations avec

ses contrées dont ils connaissent à fond les besoins. A ce moment, notre commerce aura acquis l'expérience qui lui est nécessaire, les établissements de crédit qui auront eu le temps de s'établir lui fourniront les capitaux et le crédit nécessaires pour l'extension de ses affaires.

Ainsi, non-seulement nous devons avoir en vue de créer avec l'empire d'Annam un grand commerce, mais nos aspirations méritent de s'étendre plus haut. Saigon peut devenir l'entrepôt d'un commerce très important avec la Chine et le Japon. Nos commerçants s'y procureront des produits que ne fournit pas la colonie et dont le transport en France donnera de nombreux frets à notre marine marchande.

L'écoulement de ces produits est assuré en Europe, et nos ports de France pourront à leur tour devenir des entrepôts de ces produits. Les achats que font nos négociants sur les marchés anglais se trouveront réduits comme première conséquence, et comme deuxième conséquence, l'importation de ces produits, alimentant au bout de quelques années notre consommation, pourra fournir une exportation d'une partie de ces produits dans des contrées qui, malgré leur éloignement, s'approvisionnent dans les ports de la Grande-Bretagne. Il est certain que nous pourrons vendre en Europe les thés et les soies importées de Chine ou du Japon dans la colonie avec autant d'avantage que le font les Anglais, l'achat de première ou de seconde main opéré par nos négociants à Saigon étant moins onéreux que celui de deuxième ou de troisième main que nous allons faire en Angleterre.

(A suivre.)

Moniteur de la flotte.

L'ÉCRIN HUMAIN.

Il vient d'arriver, dans notre capitale, un Polonais dont la vie a été une longue suite de malheurs; son odyssée remplirait un volume, le dénoûment en est au moins extraordinaire.

Cet homme a aujourd'hui cinquante-huit ans; déporté en 1830 en Sibérie pour politique, il parvint à s'échapper. Après avoir couru mille dangers, il s'embarqua à Okholsk, sous un faux nom, et arriva à Montréal dans un dénumément complet; il vécut misérablement pendant huit années au Canada, puis passa au Brésil, où il fut employé comme ouvrier dans les mines de diamants de Tejoco; de là, il passa en Californie, y ramassa une petite fortune à chercher de l'or, et rentra en Europe, où il vécut dans une certaine aisance jusqu'en 1863, époque à laquelle ses compatriotes cherchèrent à secouer le joug de la Russie. Malgré son âge, il retourna dans sa patrie et combattit pour l'indépendance de son pays.

Fait prisonnier et jugé par une commission militaire, il fut condamné à la déportation. On lui fixa Nertchinsk, à 180 milles au nord de Tobolsk, pour résidence. Dans ce lieu affreux d'exil il reçut à titre de concession un terrain isolé sur le bord d'un petit ruisseau. Pendant l'été de l'année dernière, les eaux du ruisseau baissèrent considérablement; il fut très-étonné d'y rencontrer des fragments arrondis de quartz réniss par un ciment ferrugineux. Il connaissait cet agrégat, que l'on nomme *easbalhao* au Brésil, pour l'avoir vu dans les mines où l'on exploite les pierres précieuses. Mû par un secret pressentiment, il creusa le lit du ruisseau. Huit jours se passèrent sans amener aucun résultat; puis le neuvième, il découvrit une grande masse de cailloux agglutinés par l'oxide de fer. Là, il trouva un diamant, puis dix; bref, en deux mois il avait réuni un nombre de pierres pesant ensemble 180 carats et représentant une somme de 200,000 francs.

La bonne saison allait finir; il résolut de fuir. En attendant le moment propice, il travailla de temps à autre. La veille de son départ, il extrayait un énorme diamant pesant

près de 75 carats, affectant la forme d'un octaèdre à peu près régulier; il tomba sans connaissance, tant sa joie était grande.

On ne s'étonnera pas en apprenant qu'un brillant de ce poids est évalué à 1,200,000 fr.. Quand il revint à lui, il considéra longuement cette pierre qui était une fortune; mais une difficulté s'élevait: fuir seul était à peu près impossible, mais s'évader avec un pareil trésor, traverser la Chine, était une folie. Il songea longuement.. Cherchez et vous trouverez, a dit l'Évangile: l'exilé chercha et trouva une cachette pour le joyau.

*Il s'arracha un œil, et, dans l'orbite vide, il enchaissa le diamant brut, que vint recouvrir la paupière supérieure, puis il dissimula de son mieux dans sa ceinture ses petits brillants et partit à travers les steppes immenses, longea la longue chaussée du Semipolatinsk et arriva sur les confins du Céleste-Empire, où il fut dévalisé par les Kirghiz, tribu sauvage du nord, qui, par ses mœurs et son courage indomptable, a plus d'un point d'affinité avec les Caucasiens. Les Kirghiz lui laissèrent quelques menus diamants, qu'il put vendre à Souck-Tcheou, la Venise chinoise. De là, il arriva à grand'peine à Shangai, où il s'embarqua comme matelot sur un navire suédois; il toucha à Macao, Hong-Kong, Tourane, Calcutta, Suez et Marseille. Aujourd'hui, il est à Paris dans la plus affreuse misère, cherchant à vendre la pierre qu'il a réussi à faire tailler. Cet homme, dont le malheur semble se jouer, ne peut en trouver aucun prix; le diamant qu'il a payé si cher est constellé de *crapauds* (taches intérieures) qui lui ôtent toute sa valeur.*

(*Époque*, de Paris).

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

NAISSANCES.

21 janvier. — Daguerre, (Joseph-Louis).
23 janvier. — Devain (Auguste-François).
27 janvier. — Hiriart (Marie-Louise).

MARIAGES.

24 janvier. — Enguehard (Pierre-Théophile), marin, avec demoiselle Lebernichoux (Amélie-Marie, sans profession).

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Goëlettes locales. (Long cours).

Le 25 janvier. — *Stella-Maris*, cap. Coste, venu de Halifax (div. march.). Passager: M. Seconi.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

Goëlettes locales. (Long cours).

Le 25 janvier. — *Elisa-Marie*, cap. Stéphan, all. à l'île de Ré, sur lest. (Passagers: M. Gois, aide-commissaire de la marine et 4 fusiliers disciplinaires).

Navires métropolitains :

Le 29 janvier. — *Br. Charles et Marie*, cap. Philippe, all. à la Martinique (morue sèche).

AVIS.

M. HÉRAULT, négociant, a l'honneur d'informer le public, qu'ayant de faciles relations avec les premiers négociants de France, il se charge de faire parvenir aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, tous les articles de nouveauté, fantaisie, d'habillement, etc., et au prix de commission le plus modéré.



STATISTIQUE des Naufrages survenus sur les côtes des îles Saint-Pierre et Miquelon, au large et sur les lieux de Pêche, et gérés par l'Administration, de 1816 à 1866.

NOMS des NAVIRES.	DATES et LIEUX DES SINISTRES.	OBSERVAT. — Nationalités	NOMS des NAVIRES.	DATES et LIEUX DES SINISTRES.	OBSERVAT. — Nationalités
1816. Brig HERMINE	16 décembre Rade de Miquel.	française	1839. SAINT-PATRICE	14 octobre	Pointe Blanche. anglaise
1818. Goëlette CATHERINE	24 avril . . . P. plate de Miq.	anglaise	1840. Trois-mâts WANSWECHE	29 juillet	Miq. (a été relevé) Langlade. C O anglaise
1823. Goëlette INDUSTRIE	26 décembre Cap Miquelon.	française	1841. Goëlette ISABELL	17 septembre	Même lieu. Miquelon. Rade de Miquel. anglaise
1824. Brig EDEAVER	3 août . . . Miquelon. C O	anglaise	Goëlette LITTLE MARTHE	6 octobre	française
1825. Goëlette EFFORT	10 octobre Langlade. C O	anglaise	Goëlette DEUX-SŒURS	6 octobre	française
Brig FRIENDS TO SHIELDS	10 octobre Miquelon. C O	anglaise	1842. Brig LOYALIST	21 août	Langlade. C O anglaise
1827. Goëlette BETRY	19 au 20 nov. Rade de Miquel.	anglaise	Goëlette SYMPHONY	9 octobre	Miquelon. anglaise
Brig SAINT-HONORÉ	20 novembre Saint-Pierre.	française	Goëlette MARY	4 novembre	Langlade. C O anglaise
1828. Brig BUSTEED BROTHERS	18 juillet . . . Miquelon. p ^{te} Pl ^{te}	anglaise	Brig SEAL HUNTER	28 au 29 nov.	Langlade. C O anglaise
Trois-mâts FULWOOD	13 novembre Langlade.	anglaise	1843. Brig JUBILÉE	22 mai	Saint-Pierre. O anglaise
Goëlette GLASGOW	13 novembre Miquelon. C O	anglaise	COSMOPOLITE	17 juillet	Langlade. C O anglaise
1829. Brig PHÉNIX FRANÇAIS	27 février . . . Saint-Pierre.	française	Brig PHÉNIX	26 novembre	Même lieu. anglaise
1830. Brig JAMES	10 juillet . . . Langlade. C O	anglaise	1844. Brig CORSAIRE	22 mai	Langlade. C O anglaise
1831. BARAILSFORD	15 avril . . . Même lieu.	anglaise	Trois-mâts PRUDENCE	7 juillet	Même lieu. anglaise
Navire échoué sans nom	février . . . Même lieu.	anglaise	Brig-goëlette NEW-GLASCOW	10 novembre	Même lieu. anglaise
1832. Brig SAINT-CLÉMENT	11 novembre Barachois.	française	1845. Shooner RREEZE	29 mai	Miquelon. anglaise
HÉLOÏSE	6 juillet . . . Rocher Bertrand.	française	Shooner MERMAID	5 juillet	Miquelon. anglaise
1833. Brig ZOË	13 décembre Rade de St-Pierre.	française	Brig-goëlette GREY	18 au 19 sep.	Langlade. C O anglaise
Goëlette EMILY	17 janvier . . . Langlade. C O	anglaise	Goëlette HEUREUX-RETOUR	21 septembre	T. N. Pointe May. française
1835. Goëlette EUGÉNIE	9 mai . . . C O Terre-Neuve.	française	Goëlette DUART CASTLE	6 décembre	Miquelon. anglaise
CAPELAN	29 novembre Ile aux Chiens.	française	1846. Navire épave sans nom	Mai	Ile aux Chiens. anglaise
1836. LORD MELVILLE	3 octobre . . . N O Saint-Pierre.	anglaise	Shooner MESSENGER	5 juin	Miquelon. anglaise
1837. L'INDIEN	22 août . . . Anse à Rodrigue.	française	Trois-mâts TÉNÉDOS	4 juillet	Langlade. C O anglaise
Goëlette AMÉLIE	23 août . . . Miquelon.	française	Goëlette COMÈTE	19 septembre	Langlade. C E anglaise
			Goëlette MARY	19 septembre	S ^t -P ^r e. Roc. Bert. anglaise
			Brig SOLIDOR	19 septembre	Même lieu. française
			Goëlette PAKET	19 septembre	Même lieu. anglaise
			Brig CONCORDE	28 octobre	Miquelon (rade) française
			QUEEN	4 décembre	Ile aux Chiens anglaise
			1847. Trois-mâts CŒUR-DE-LION	6 juin	Langlade. C O anglaise

NOTA. Nous continuerons la Statistique jusqu'au mois de décembre 1866.

DE PAR L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE SUR LICITATION

PAR

AUTORITÉ DE JUSTICE

Entre Majeurs et Mineurs, de Terrains, Maisons et Dépendances, situés en cette île, rues Joinville et de la Poudrière.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de cette colonie, en date du trente-un décembre dernier,

Aux requête, poursuite et diligence de 1^o Joseph Dagort, boulanger; 2^o Léon Dagort, commis de négociant; 3^o Auguste Lebel, négociant, agissant aux noms et comme tuteur légal de ses enfants mineurs Caroline et Eugénie Lebel, par représentation de leur mère Eugénie Dagort, femme Lebel, décédée; 4^o Caroline Dagort, sans profession, épouse de François Mazier, négociant, de lui dûment autorisée, demandeurs, d'une part;

Et 1^o Constant Dagort, armateur; 2^o Aristide Dagort, armateur, défendeurs, d'autre part;

Les dénommés ci-dessus Dagort et Lebel, demeurant à Saint-Pierre, habiles à se porter héritiers dans les successions des sieur et dame Louis Dagort, il sera procédé le lundi 18 février prochain, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

PREMIER LOT.

Maison d'habitation sise rue Joinville, avec

terrain à l'ouest et cour derrière, plus au sud un passage mitoyen avec le numéro 2, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Riotteau et fils, à l'ouest par la rue de la Poudrière, et à l'est par le deuxième lot ci-après.

Mise à prix huit mille trois cents francs, ci 8,300 fr.

DEUXIÈME LOT.

Maison à usage de boulangerie, magasin et cour derrière, avec droit à la mitoyenneté du passage au sud du premier lot, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Riotteau et fils et Fitzgerald frères, à l'ouest par le premier lot et par le passage mitoyen, et à l'est par le numéro 3 ci-après et par Fitzgerald frères.

Mise à prix, sept mille cinq cents francs, ci 7,500 fr.

TROISIÈME LOT.

Un terrain sans bâtiment, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Fitzgerald frères et Alexis Leconte, à l'ouest par le deuxième lot, et à l'est par Pierre Lafitte.

Mise à prix, deux mille deux cents francs, ci 2,200 fr.

QUATRIÈME LOT.

Un jardin situé au sud de la rue Boursant. *Mise à prix quatre cents francs, ci 400 fr.*

L'adjudication des immeubles dont la désignation précède aura lieu aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'étude du notaire de la colonie, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 19 janvier 1867.

Le Notaire p. i.,
F. ANTHOINE.

VENTE SUR LICITATION

PAR

AUTORITÉ DE JUSTICE,

Devant M^e François Anthoine, notaire par intérim, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, judiciairement nommé.

Aux requête, poursuite et diligence des héritiers de feu Louis Dagort, en son vivant boulanger, et de Virginie Mornu, son épouse, tous deux décédés en cette île;

En vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de cette Colonie, en date du trente-un décembre mil huit cent soixante-six;

Il sera procédé en la salle d'audience du Tribunal, à la vente publique, aux enchères, de la goëlette *la Marie*, de ce port, jaugeant 58 tonneaux 67 centièmes, avec ses accessoires tels qu'ils sont énumérés dans le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles sera consentie la vente, sur la mise à prix de six mille francs, ci 6,000 fr.

Les enchères seront reçues aux séances des lundi 28 janvier, 4 et 11 février prochain, à 1 heure de l'après-midi.

L'adjudication définitive sera prononcée à la troisième séance.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du Notaire susdit et soussigné, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 19 janvier 1867.

Le Notaire p. i.,
F. ANTHOINE.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.